

L'agence ne pas paye le charge de apartment loue

Par Sbartola, le 05/01/2014 à 10:24

Bonjour,

Je suis proprietaire de un appartment en France.

J'ai donné à une agence la gestion de mon appartement pour la location.

Ils t dans trouvé le locataire, mais ils n'ont pas payé charge de l'appartment et ils ne m'ont pas dit.

Après 1 an j'ai dans la Cour(le Tribunal) da le Syndic pour aucun paiement.

En attendant l'Agence ne me transférait pas tout le loyer, mais juste une partie au nom du fait qu'ils devraient payer aux charges.

J'ai dû payer de la justice au huissier plus administrateur, tandis que je payais l'agence pour ce service.

L'agence renouvelle l'accord avec le locataire pendant une autre année sans me faire savoir(connaître).

Ils n'ont pas fait respeyct les termes de la lettre de fin de gestion, que je leur ai envoyée. Une fois tout seul et le deuxième par avocat.

Il y avait aussi un problème d'obtenir tous les papiers touchant au locataire donc ils me laissent attendre la longue période de temps.

Maintenant je revendique les dommages et intérêts par le Tribunal d'istance. Qu'est-ce qui va arriver ? J'ai fait ma déclaration du greffe, comment va marcher avec le juge ? Il y a une loi qui règle les relations entre l'agence et le proprietaire des charges ?

Salut Distinguees

Sonia